



**SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT ANNUEL**

**EXERCICE 2017**

**NOTE LIMINAIRE**

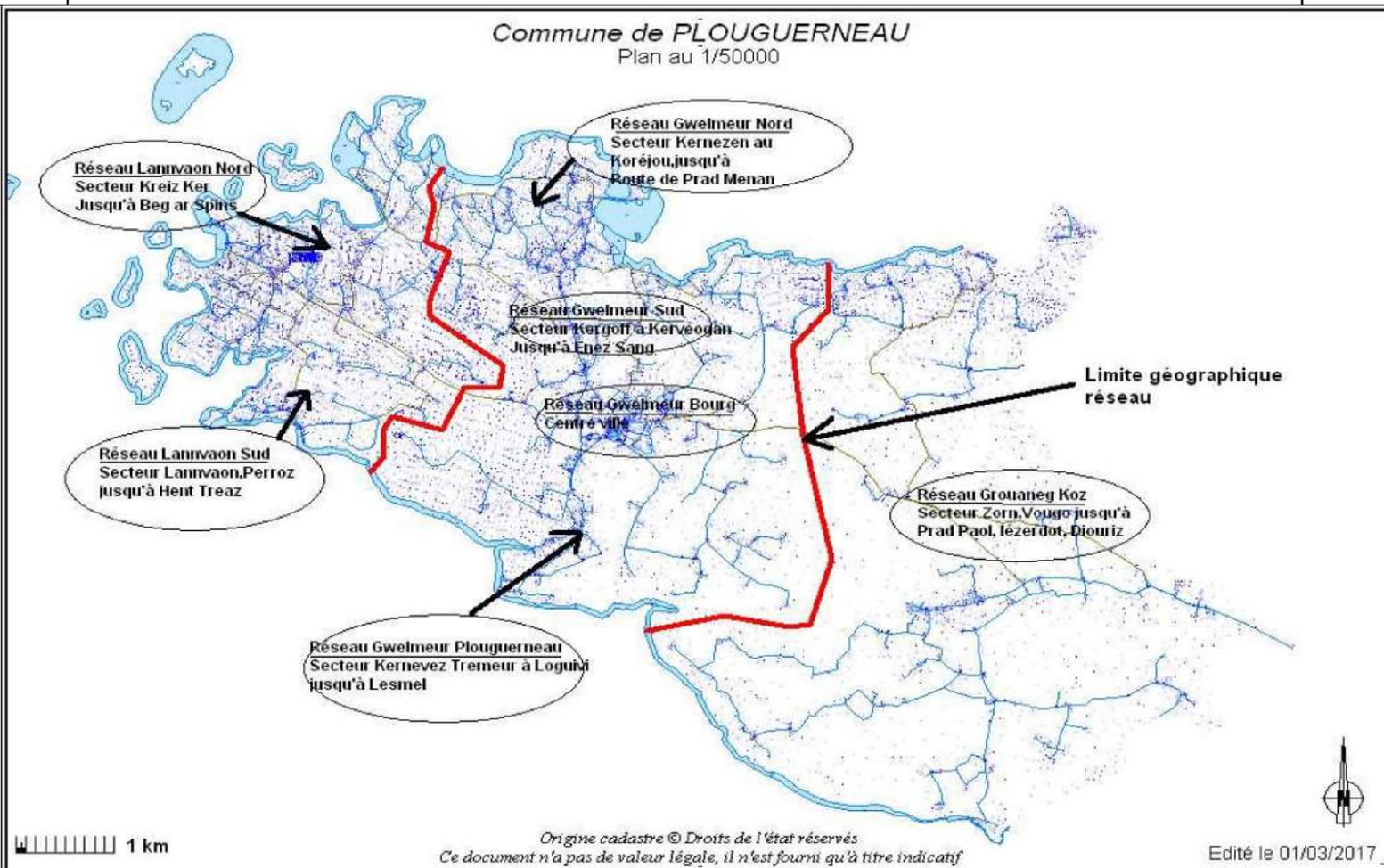
## I - NATURE DU SERVICE ASSURE PAR LA COLLECTIVITE

Hormis pour les quartiers situés au Nord-Est de la commune (Prad Ledan - Mezdown - Mechou Ar Graeog – Kosker Veur – Korveleg – Kastel Al Lez) alimentés par le réseau de Guissény, les services sont assurés par la collectivité.

### 1. La production de l'eau

La production de l'eau potable est assurée pour 100 % de nos besoins par l'usine de dénitration du syndicat mixte des eaux du Bas-Léon à Kernilis, Le captage local est en arrêt depuis septembre 2007.

### 2. La distribution de l'eau



La distribution sur le territoire de la commune est assurée depuis trois sites d'alimentation :

- ↳ Le bourg de Plouguerneau par le réservoir du Gwelmeur, qui dessert également les lieux-dits : de Penn ar Strejou à Kernevez Tremeur, Loguivi et Fronciel ;
- ↳ Le bourg de Lilia et les lieux-dits : de Porz Gwenn à Kerhavell par le réservoir de Lannvaon
- ↳ Le bourg du Grouaneg ainsi que pour les lieux-dits : du Zorn à Anterren et jusqu'au Diouriz, Prad Paol et Lézerdot par le réservoir du Grouaneg Koz.

Le suivi du bon fonctionnement et l'entretien de ces ouvrages sont réalisés par la régie des eaux de la commune de Plouguerneau.

Les travaux sur les ouvrages de stockage ainsi que ceux liés à l'alimentation en eau (renforcement et extension du réseau) sont effectués par des entreprises spécialisées.

L'entretien et l'amélioration des réseaux (recherche et réparation des fuites, nouveaux branchements et pose des compteurs) sont réalisés en interne par la régie des eaux.

Depuis 2015, un marché à bons de commande portant sur la rénovation du réseau d'eau potable a été attribué à la Société DLE Ouest. Il concerne les années 2015, 2016 et 2017 prévoyait un investissement maximum de 300 000 euros/an de travaux de renouvellement de réseau.

### **3. La collecte des eaux usées**

Les travaux importants sur les réseaux et les stations de relevage sont réalisés par des entreprises.

L'amélioration, le fonctionnement, l'entretien (notamment l'élimination des eaux parasites) ainsi que la pose des tabourets destinés aux habitations sont réalisés par la régie municipale jusqu'au 31 décembre 2017.

Le branchement de l'habitation sur la boîte de raccordement est à la charge de l'abonné.

### **4. Traitement des eaux usées**

La réalisation de l'unité de traitement a été faite par des entreprises sous la maîtrise d'œuvre de la DDE. Son fonctionnement et son entretien sont assurés, en régie, par deux agents qualifiés.

#### Commentaire :

1/ Les services de l'eau et de l'assainissement sont gérés dans le cadre d'une régie municipale . A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, ils seront gérés par la communauté de communes du Pays des Abers, suite au transfert des compétences.

2/ Par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2014, la commune de Plouguerneau est entrée au capital de la SPL Eau du Ponant lui permettant de disposer d'un support en ingénierie indispensable au bon fonctionnement du service. Les actions sont transférées à la CCPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **II - LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU**

### **1. L'approvisionnement en eau (tarifs 2017)**

Le produit de la facturation de l'approvisionnement en eau est encaissé par la commune qui assure les travaux pour distribuer l'eau potable aux usagers : la construction de réseaux, leur renforcement ainsi que leur réparation.

L'abonnement est calculé indépendamment du volume consommé et finance les charges fixes du service.

	<b>Montant HT</b>	<b>TVA en %</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Abonnement</b>	62,40 €	5,5	65,83 €
<b>Prix du m<sup>3</sup></b>	1,29 €	5,5	1,36 €

#### Commentaire :

En 2017, le prix d'achat du m<sup>3</sup> d'eau auprès du syndicat mixte des eaux du Bas-Léon s'est effectué au tarif suivant : 0,3983 € HT/m<sup>3</sup> soit 0,42 € TTC/m<sup>3</sup>.

### **2. Le traitement des eaux usées (tarifs 2017)**

Le produit de la facturation « traitement des eaux usées » est encaissé par la commune qui réalise les travaux de construction des nouveaux réseaux, ainsi que l'entretien de l'existant.

	<b>Montant HT</b>	<b>TVA en %</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Abonnement</b>	33,60 €	0	33,60 €
<b>Assainissement au m<sup>3</sup></b>	1,94 €	0	1,94 €

### **3. Les taxes d'environnement (tarifs 2017)**

Si les tarifs de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées sont déterminés par la commune, l'agence de l'eau Loire-Bretagne intervient également sur le prix total de l'eau, en fixant le montant des trois taxes qu'elle encaisse.

Une redevance dite « prélèvement » est due par le syndicat mixte des eaux du Bas-Léon en contrepartie de ses pompages d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée par le syndicat sur le prix de vente de l'eau à la commune.

Une redevance de pollution est applicable à tous les abonnés du service de l'eau, hormis quelques exploitants agricoles et maraîchers qui sont exonérés de cette taxe sous certaines conditions.

Une redevance pour modernisation des réseaux de collecte est payable uniquement par les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif.

(voir note explicative de l'agence de l'eau à partir de la page 9)

	Montant HT	TVA en %	Montant TTC
<b>Redevance pollution</b>	0,30 €/m3	5,5	0,33 €
<b>Redevance modernisation réseau</b>	0,18 €/m3	*	0,18 €

\* Taxe non soumise à la TVA

#### 4. Le prix total de l'eau et son évolution

Il convient, tout d'abord, de présenter les différents éléments composant la facture d'eau TTC calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'Insee.

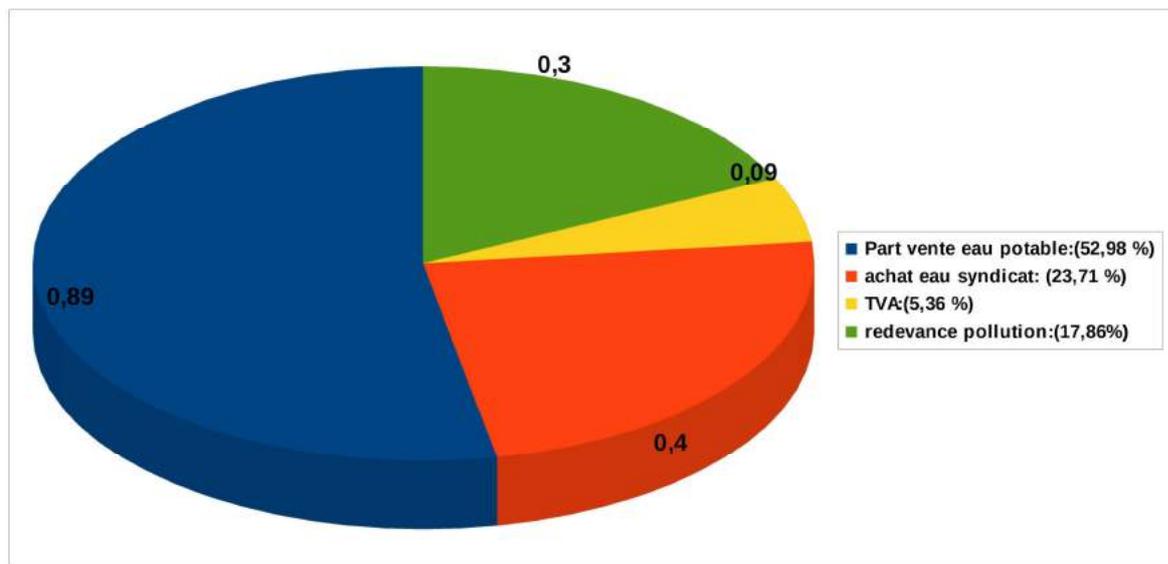
Facture type sans assainissement collectif :

120 m <sup>3</sup>	01/01/17	01/01/18	Évolution 2017/2018
Approvisionnement en eau			
Abonnement	65,83	65,83	0,00%
Consommation eau	163,31	163,31	0,00%
Taxes environnement (agence de l'eau)			
Redevance pollution	37,98	37,98	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>267,12</b>	<b>267,12</b>	<b>0,00%</b>

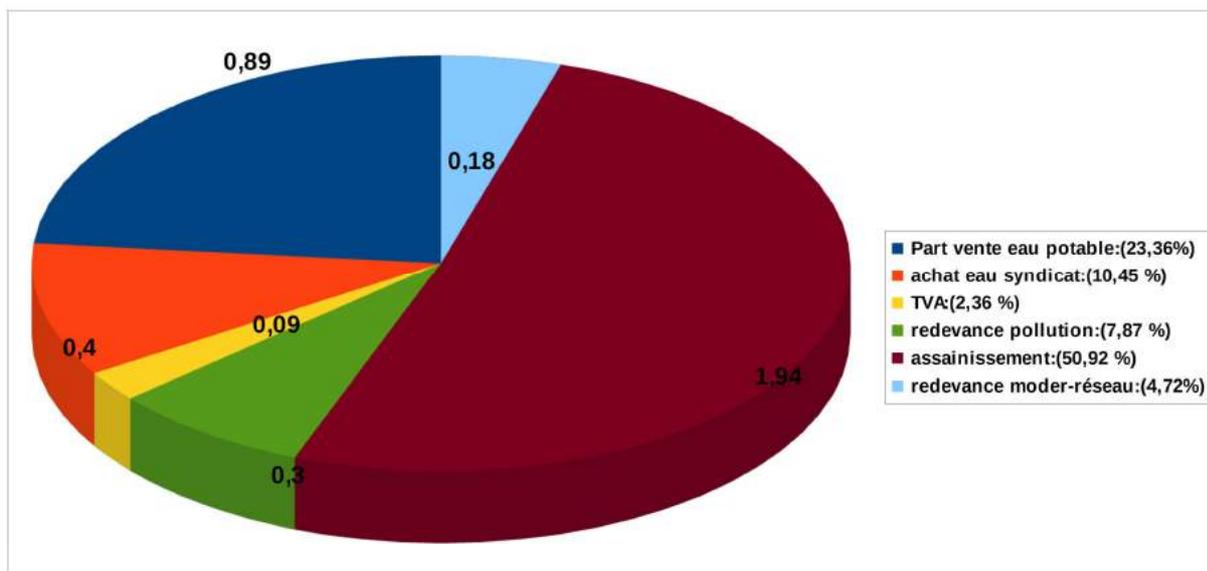
Facture type avec assainissement collectif :

120 m <sup>3</sup>	01/01/17	01/01/18	Évolution 2016/2017
Approvisionnement en eau			
Abonnement	65,83	65,83	0,00 %
Consommation eau	163,31	163,31	0,00%
Assainissement des eaux usées			
Abonnement	33,60	33,61	+ 0,030 %
Consommation assainissement	232,80	232,85	+ 0,021 %
Taxes environnement (agence de l'eau)			
Redevance pollution	37,98	37,98	0,00%
Redevance modernisation réseau	21,60	23,76	+ 10 %
<b>TOTAL</b>	<b>554,68</b>	<b>557,34</b>	<b>+ 0,48 %</b>

## 5. Prix du m<sup>3</sup> d'eau, abonnement non compris (tarifs 2017)



**Abonné non raccordable à un assainissement collectif et assujetti à la redevance pollution.**  
**Prix de l'eau : 1,68 € TTC/m<sup>3</sup>** (2,23 € TTC/m<sup>3</sup> en répartissant l'abonnement de 65,83 € sur 120 m<sup>3</sup>).



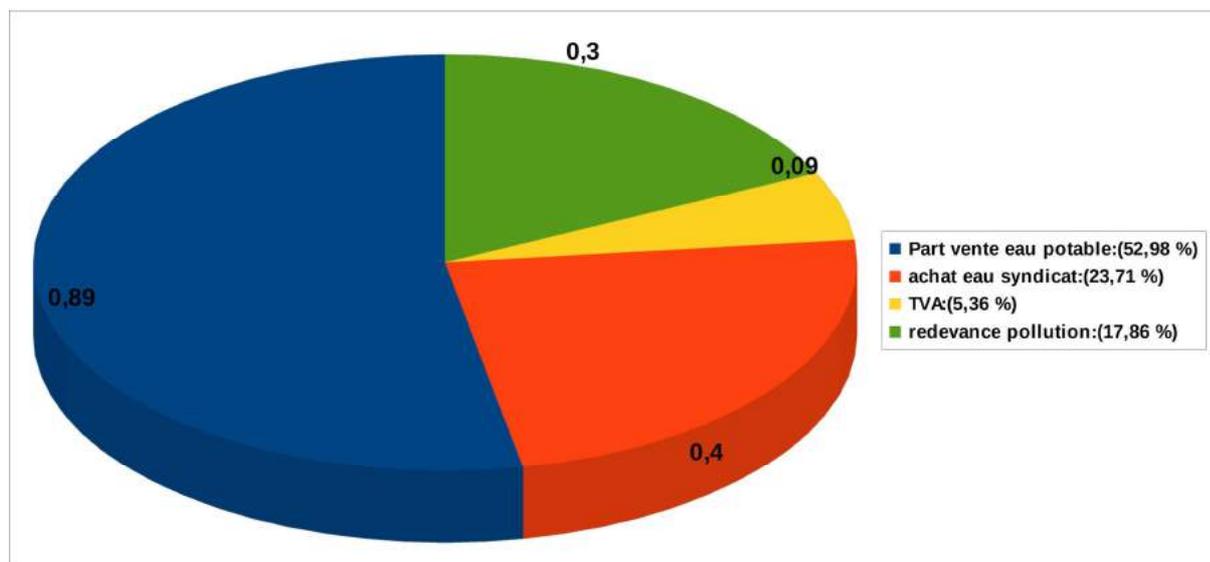
**Abonné raccordé à un assainissement collectif et assujetti à la redevance pollution et redevance modernisation réseau.**

**Prix de l'eau : 3,81 € TTC/m<sup>3</sup>** (4,64 € TTC/m<sup>3</sup> en répartissant les abonnements de 65,83 € et 33,60 € sur 120 m<sup>3</sup>).

### Commentaire :

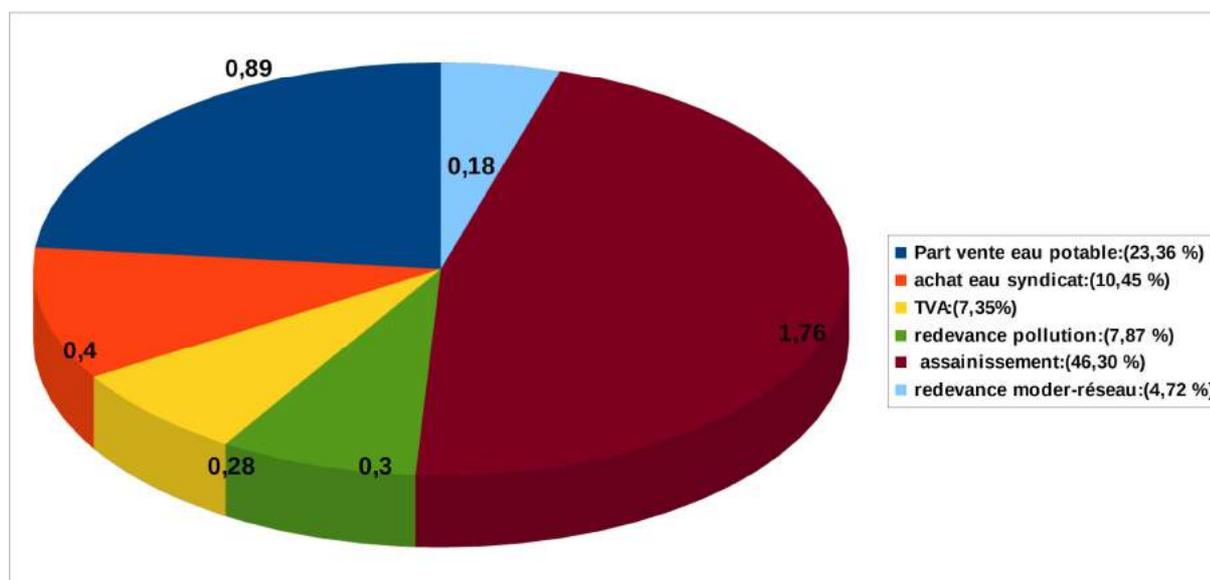
Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pratiqués se situent à un niveau proche de la moyenne départementale (4,49 €) mais sont assez sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (3,85 €).

## 6. Prix du m<sup>3</sup> d'eau, abonnement non compris (tarifs 2018)



**Abonné non raccordable à un assainissement collectif et assujetti à la redevance pollution.**

**Prix de l'eau : 1,68 € TTC/m<sup>3</sup> (2,23 € TTC/m<sup>3</sup> en répartissant l'abonnement de 65,83 € sur 120 m<sup>3</sup>).**



**Abonné raccordé à un assainissement collectif et assujetti à la redevance pollution et redevance modernisation réseau.**

**Prix de l'eau: 3,81 € TTC/m<sup>3</sup> (4,64 € TTC/m<sup>3</sup> en répartissant les abonnements de 65,83 € et 33,61 € sur 120 m<sup>3</sup>).**

On constate la modification du prix du m<sup>3</sup> HT pour l'assainissement collectif, et de l'application de la TVA (10%), sur les postes assainissement, voté le 21 décembre 2017 par la communauté de communes du Pays des Abers.

Le tarif au m<sup>3</sup> stagne pour la redevance eau et pour la redevance pollution.

On constate aussi le gel du tarif de l'abonnement de l'eau.



Établissement public du mixité sociale chargé de développement durable

## NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2018  
CHIFFRES 2017

L'article 161 de la loi relative à l'article L.2294-5 du CECL, relatif à l'impact au maire de rendre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)     
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.  
En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source: agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source: agence de l'eau Loire-Bretagne



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

### Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

### Pour préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

### Pour préserver le littoral

- depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

### Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 000 habitants.

#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

**Délégation Armorique**  
Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Korala - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 Orléans CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Centre-Loire**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 Orléans CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



**Délégation Maine-Loire-Océan**  
→ Site de Nantes (dépt. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site de Mans (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Guillemin - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Charentes**  
7 rue de la Godette - CS 20040  
86210 SAINT-BENOÎT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-charentes@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier-Loire-Auvergne**  
19 allée des eaux et forêts  
Site de Mermillat sud - CS 40039  
63370 LEMPSDES  
Tél. : 04 73 17 07 70 - Fax : 04 73 93 54 67  
allier-loire-armorique@eau-loire-bretagne.fr

### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante.

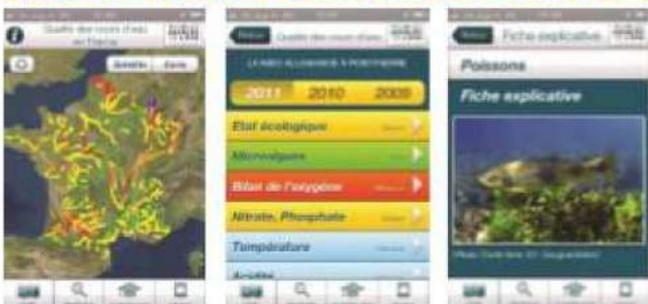
Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (78), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (36).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

### QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement  
L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOS et Android.



DTREB • Conception et réalisation : DTREB • ABLA • DDCS • ABLA • eau • BSA  
 Impression : Océo • Jour • Imprimé sur papier recyclé • Eau • Loire • 15/10 • 2014  
 Crédits photos : Agence de l'eau Loire-Bretagne • Agence de l'eau Loire-Auvergne • Agence de l'eau